

EN GREVE LE 5 OCTOBRE

pour défendre nos conditions de travail
et conquérir de nouveaux droits !

Les syndicats CGT, FO, FSU et Solidaires appellent les travailleurs et les travailleuses de tous les secteurs à une journée de mobilisation le mardi 5 octobre 2021 pour faire reculer le gouvernement et ses politiques anti-sociales.

Le syndicat Solidaires informatique, membre de l'Union syndicale Solidaires, s'associe à cet appel.

Mobilisons-nous contre la casse sociale

Ces derniers mois, les attaques contre nos droits collectifs n'ont eu de cesse de s'accumuler.

• **Réforme des retraites** : sans fondement économique, ce projet de loi vise à faire reculer l'âge de l'entrée en retraite, pour des pensions plus basses. La grève enclenchée en décembre 2019 l'avait repoussé, mais le gouvernement tente de le remettre sur le tapis. Les informaticien·ne·s seniors, victimes du jeunisme de l'industrie, subiront la dégressivité des allocations.

• **Nombreux licenciements** : la crise sanitaire a servi de prétexte aux entreprises pour débaucher à tout va. Le gouvernement, fidèle à lui-même, a fermé les yeux. Nombre de salarié·e·s de nos entreprises ont été licencié·e·s au cours des derniers mois ; et bien d'autres encore le seront prochainement si rien ne change.

• **Réforme de l'assurance-chômage** : baisse des allocations, restriction de l'accès aux allocations chômage pour des centaines de milliers de personnes, rallongement de la durée de travail nécessaire pour ouvrir des droits, etc. Là encore, les informaticien·ne·s licencié·e·s subiront de plein fouet la baisse des allocations.

• **Gestion capitaliste de la crise sanitaire** : le gouvernement a tout fait pour maintenir les entreprises ouvertes, versant des milliards aux entreprises sans contrôle ni contrepartie, envoyant les salarié·e·s sans protection face au virus alors que la pandémie tue encore des centaines de personnes tous les jours.

METTONS-LEUR UN COUP D'ARRÊT DES LE 5 OCTOBRE

Nous exigeons entre autre :

- une augmentation massive des salaires, corrélée à une augmentation du SMIC jusqu'à 1700€ net ;
- le retrait de la réforme de l'assurance-chômage ;
- l'abandon de la contre-réforme des retraites voulue par le gouvernement ;
- une politique sanitaire combinant une vaccination généralisée et le renforcement du télétravail ;
- des mesures pour arrêter les licenciements dans nos entreprises.

Tout·e salarié·e peut s'associer à un mouvement de grève, même si aucune revendication particulière à l'entreprise n'a été formulée et même si le/la salarié·e est seul·e à suivre ce mot d'ordre dans l'entreprise : il est donc possible de faire grève quand des appels nationaux sont déposés. L'Union syndicale Solidaires a lancé des préavis de grève pour le 5 octobre dans toutes les branches, et Solidaires informatique reste à la disposition des salarié·e·s du secteur qui auraient des questions sur le droit de grève.